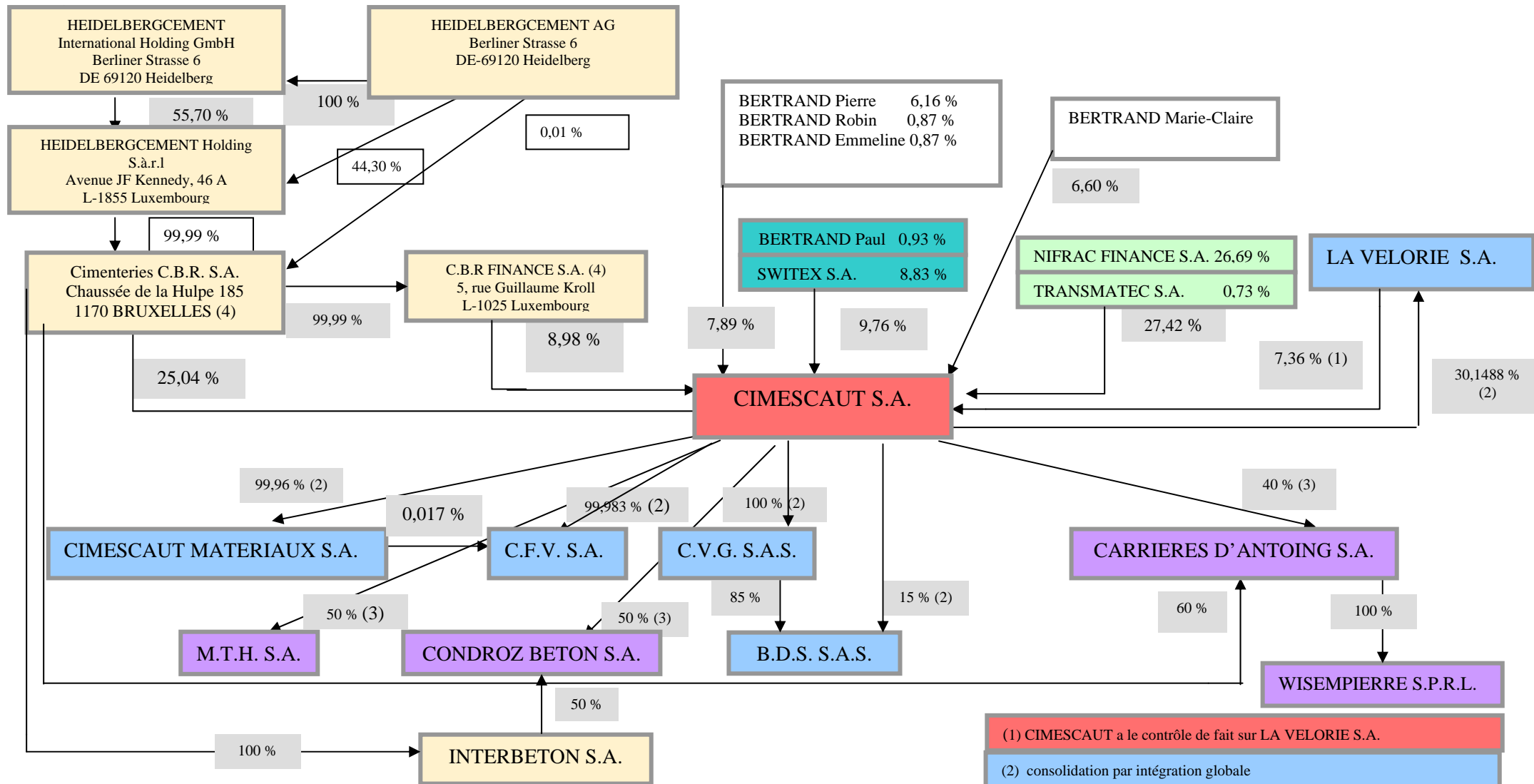


LISTE DES PARTICIPATIONS



- (1) CIMESCAUT a le contrôle de fait sur LA VELORIE S.A.
- (2) consolidation par intégration globale
- (3) consolidation par intégration proportionnelle
- (4) Depuis le 28/11/2007, la société CIMESCAUT a été avertie que CBR et CBR Finance SA sont réputées agir de concert conformément à l'article 3,§2 de la loi du 1^{er} avril 2007